

Réunion du 11 septembre 2024

Participants :

- Michèle, Samuel, Hervé, Jean-Baptiste

Ordre du jour :

- budget
- dévolution du patrimoine

BUDGET :

Alors que les établissements, sous couvert d'un accroissement de l'autonomie, ont déjà dû puiser par deux fois dans leur fonds de roulement, la baisse de 500 M€ du plafond prévisionnel de dépenses du budget de la MIREs est très inquiétante. D'ores et déjà la trajectoire de la Loi de programmation de la recherche qui prévoyait une augmentation de 500 M€ par an ne pourra pas être tenue. Qui plus est, cette augmentation a été mécaniquement consommée par l'inflation. De plus, dans la mesure où l'État ne finance plus entièrement les mesures salariales qu'il a pourtant décidées et qui ont des conséquences financières sur le budget global des établissements de l'enseignement supérieur, ceux-ci ne parviennent plus à équilibrer leur budget.

Pour le programme 150 "Enseignement supérieur et recherche universitaire" (P150), l'exécution budgétaire 2023 de 15,02 Md€ ne consacre qu'une augmentation de 690 M€ (dont + 143 M€ via la LPR) soit une progression de +4,84% équivalente au montant de l'inflation 2023 (+4,9%). Résultat, selon FU, en 2023, sur 63 universités, 27 ont des résultats déficitaires contre 21 en 2022 et 15 d'entre elles l'ont été les deux années consécutives.

Le budget de la LFI 2024 prévoyait une augmentation du P150 de 1,83% par rapport à la LFI 2023 avec + 273 M€ (dont +144 M€ pour la LPR) mais la LFR de février 2024 a annulé 80 M€ pour ce programme (et - 900 M€ pour l'ensemble de la MIREs) ce qui en l'état n'a permis qu'une augmentation du budget des universités de +1,3% soit en deçà de l'inflation prévue cette année autour de 2,6%. De plus, les budgets notifiés aux universités n'ont pas abondé l'augmentation de 0,5% du point d'indice de juillet 2023, ni les 5 points d'indice supplémentaires octroyés à tous les corps de fonctionnaire au 1er janvier 2024.

Pour la FSU, aux 31,3 milliards d'euros initialement prévus dans le PLF 2025, il faudrait refuser la baisse de 500M€ et compenser intégralement l'inflation 2023 soit une augmentation de 800M€. A cela nous revendiquons d'ajouter 2,5 milliards pour l'encadrement des étudiants (1 Md€ pour amener les taux d'encadrement de tous les établissements au niveau de la moyenne de leur catégorie soit 10,5 agents pour 100 étudiants et 1,5 Md€ pour créer 100 000 places en Licence et 50 000 places en Master), 2 Md€ pour la recherche, 2,5 Md€ pour l'augmentation de 10% du point d'indice et 1 Md€ pour la rénovation immobilière - effort qu'il conviendrait de maintenir pendant cinq ans. Concernant l'emploi, la FSU estime indispensable la création immédiate de 12 000 postes de titulaires toutes catégories confondues (personnels techniques, administratifs et de bibliothèque, chercheurs, enseignant·es-chercheur·es, enseignants) pour permettre de réduire de moitié les inégalités d'encadrement entre établissements (ces créations seraient financées par le

milliard d'euros supplémentaire consacré à l'encadrement des étudiants) et la mise en place d'un plan pluriannuel d'emplois statutaires de 6 000 postes par an jusqu'en 2035, ce qui représente un effort supplémentaire de 6,7 milliards d'euros à terme. Soit un budget 2025 de la MIREs de 40,6 Md€ soit une progression de +28% notamment financée pour moitié par une réaffectation du CIR.

On en est bien loin ! Les économies se font en partie sur la contraction des rémunérations des personnels, sur le non-remplacement des départs à la retraite, et sur la réduction des budgets de fonctionnement, dégradant toujours davantage les conditions de travail et d'étude. D'autres choix sont possibles !

Financement de l'ESR en chiffres : (encadré)

900 000 euros de coupe budgétaire en 2024

En plus des 31,3 Md prévu dans le PLF2025 du gouvernement démissionnaire, la FSU exige :

+1,3 milliards pour retrouver le niveau du budget 2024 augmenté de l'inflation ;

+2,5 milliards pour l'encadrement des étudiants (1 Md€ pour réduire les inégalités et 1,5M€ pour ouvrir 150000 places supplémentaires)

+2 milliards pour la recherche ;

+1 milliard pour la rénovation immobilière,

+2,5 milliards pour l'augmentation de 10% du point d'indice,

Soit + 9,3 milliards d'euros et un budget de la MIREs de 40,6 Md€ en 2025

Cela permettra, dans l'immédiat, la création de 12 000 postes de titulaires toutes catégories confondues auxquels il faudra ajouter la création de 6 000 postes statutaires par an jusqu'en 2035, afin d'atteindre dans 10 ans un budget de 48,3 M€ afin notamment d'atteindre 2% du PIB consacré à la dépense intérieure d'éducation de l'enseignement supérieur (conformément à la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur) et 1% consacré à la recherche publique (conformément à l'engagement de l'État depuis la stratégie de Lisbonne).

Dossier et formation au Budget :

- le budget de l'Etat avec l'évolution de la part de la MIREs,
- le budget de la MIREs,
- le budget du programme 150,
- la répartition du budget entre établissements,
- le budget des établissements,
- les fonds extra-budgétaires.

Stage formation SNESUP-FSU : mercredi 22 janvier 2025 toute la journée

- prévoir un atelier budget des établissements

Dévolution du patrimoine

Écrit pour la conférence de presse

La dévolution du patrimoine : un risque financier insupportable (3177 car. sans le titre)

La dévolution du patrimoine immobilier aux établissements de l'ESR est une possibilité ouverte par la loi LRU. Elle consiste en la cession par l'État à un établissement des biens immobiliers qui lui sont affectés ou mis à sa disposition. Elle a débuté par une première vague en 2011 concernant 3 universités (Clermont I, Poitiers, Toulouse Capitole) pour lesquelles une dotation de 25 ans a été donnée par le ministère ; elle a été suivie d'une deuxième vague de 4 universités (Aix-Marseille, Bordeaux, Tours et Caen) sans dotation ; une troisième vague est en cours d'examen : elle concernerait à notre connaissance quatre établissements : Centrale SupElec, Clermont Auvergne, Rennes, et l'université Polytechnique Haut de France. C'est la solution envisagée pour pallier les difficultés de financements de l'entretien et de la rénovation des bâtiments universitaires.

Des injonctions émanant de sources diverses (MESR, Cour des comptes ou IGESR) envisagent une dévolution immobilière pour tous les établissements de l'ESR, le dernier rapport paru (celui de l'IGESR) la préconisant d'ici 10 ans. Pourtant les établissements sont loin d'être prêts, en raison des inégalités de dotation et de situation territoriale notamment. Le processus de dévolution nécessite en effet un service dédié à l'immobilier avec de solides compétences - qui sont rares et peu accessibles aux universités si elles n'ont pas les moyens de les rétribuer à l'égal ou presque des salaires du secteur privé -, service qui suppose aussi une infrastructure informatique dont le développement ne va pas de soi. Les subsides manquent cruellement et l'État cherche à se décharger sur les établissements de ses responsabilités en les engageant à trouver par eux mêmes les financements nécessaires. Or, si l'on suit l'estimation de la cour des comptes, il faudrait 7,34 milliards d'euros par exemple pour la rénovation énergétique des bâtiments d'ici 2030 - et cette estimation est basse, FU donnant une estimation à 15 Mds€. 2 Mds€ sont financés par le plan de relance, le plan Campus et les Contrats de plan État-Régions (CPER 2021-2027). Trouver les 5,34 Mds€ restant supposerait d'augmenter les ressources propres de 130 %, soit les multiplier par 2,3, alors qu'en 6 ans nous avons réussi à les augmenter difficilement de 10 % !

Pour pallier ces difficultés de financement, le MESR met en avant des possibilités de recours à l'emprunt via des solutions de tiers financement faisant porter un risque financier important sur des budgets déjà largement déficitaires et mettant en danger l'accomplissement des missions de formation et de recherche.

La question de l'immobilier est une question importante : elle conditionne l'accomplissement des missions de formation et de recherche de l'université – et par là les conditions de travail du personnel et les conditions d'étude des étudiants –, mais aussi l'impact de ces missions sur l'environnement. Pour le SNESUP-FSU, non seulement l'État s'exonère de ses responsabilités et les reporte sur les universités mais encore il les engage dans une chasse aux financements en suivant des voies risquées sans qu'une couverture du risque soit possible. La dévolution du patrimoine, horizon souhaité par le ministère pour toutes les universités, aggraverait la situation notamment pour les universités les moins bien dotées en creusant encore davantage les inégalités.

les sociétés immobilières publiques qui peuvent mutualiser la gestion du patrimoine de plusieurs universités
=> on recrée un service ministériel !

————— Vous êtes libre d’effacer ce texte (après lecture !) ou de le conserver —————

Bienvenue sur Framapad !

Ce service vous est mis à disposition par une petite association : Framasoft (coucou !).

Si vous l’utilisez aujourd’hui, c’est parce que d’autres l’ont financé en nous faisant un don.

Vous pouvez, vous aussi, participer à la poursuite de nos actions (merci !)

➔ <https://soutenir.framasoft.org>

Framapad est un des nombreux projets de Framasoft, association d’éducation populaire aux enjeux du numérique et des communs culturels.

➔ Comment commencer ?

- Renseignez votre nom ou pseudo, en cliquant sur l’icône « utilisateurs » en haut à droite.
- Choisissez votre couleur d’écriture au même endroit.
- Lancez-vous : écrivez sur votre pad !
- Les contributions de chacun·e se synchronisent « en temps réel » sous leur propre couleur.

➔ Comment partager / collaborer ?

- Sélectionnez et copiez l’URL (l’adresse web dans la grande barre en haut à gauche du navigateur)
- Partagez-la aux personnes qui participeront à l’écriture collaborative.
- Attention : toute personne ayant cette adresse d’accès peut modifier le pad à sa convenance.
- Utilisez l’onglet chat (en bas à droite) pour séparer les discussions du texte sur lequel vous travaillez.

➔ Comment sauvegarder ?

- Il n’y a rien à faire : le texte est automatiquement sauvegardé, à chaque caractère tapé.
- Marquez une version (un état du pad) en cliquant sur l’icône « étoile ».
- Retrouvez toute l’évolution du pad et vos versions marquées d’une étoile dans l’historique (icône « horloge »).
- Importez et exportez votre texte avec l’icône « double flèche » (formats HTML, texte brut, PDF, ODF...) ou avec un copier/coller.

Important ! N’oubliez pas de conserver quelque part l’adresse web (URL) de votre pad.

Bon travail collaboratif !

L’équipe de Framasoft

****ATTENTION****

CETTE INSTANCE PROPOSE DES PADS À EFFACEMENT AUTOMATIQUE !

VOS PADS SERONT AUTOMATIQUÉMENT SUPPRIMÉS AU BOUT DE 365 JOURS (1 AN) SANS

ÉDITION !

Si le contenu de votre pad annuel a été effacé, c'est qu'il n'avait pas été modifié depuis plus de 365 jours consécutifs.